

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 863

**Artikel:** Arlesheim : à pied, en tram ou à vélo  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019632>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Phare ou étincelles ?

■ (jd) Le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes ressemble à un feu d'artifice: resplendissant et multicolore au firmament, il perd de son éclat en retombant au sol.

L'article constitutionnel adopté en 1981 à une majorité relativement confortable brille de mille feux. Sa première concrétisation, le droit matrimonial, passe plus difficilement la rampe en 1985. Le programme législatif présenté en février 1986 par le Conseil fédéral et discuté par le Conseil national lors de sa dernière session, n'incite guère à l'optimisme : contraintes économiques et financières, voeux pieux y sont largement présents.

La situation est plus précaire encore dans les cantons. L'inventaire des discriminations ancrées dans les législations est loin d'être terminé. On semble attendre que la Confédération fasse d'abord son travail et préférer adapter le droit au gré des révisions législatives dont la nécessité se fera sentir. Un saucissonnage qui conduit à banaliser le principe de l'égalité des droits.

L'article constitutionnel interdit les discriminations formelles entre hommes et femmes. Mais il exige également du législateur qu'il agisse pour supprimer les inégalités matérielles, les inégalités de fait. Enfin il permet d'attaquer directement devant les tribunaux des inégalités de salaire pour un travail de valeur égale.

Un vaste programme qui exige la mise en place d'une stratégie. Faute de quoi les femmes pourraient bien se retrouver plus

défavorisées encore: levée de l'interdiction du travail de nuit, augmentation de l'âge de la retraite, suppression de la rente de veuve, sans que soit améliorée la situation des femmes sur le marché du travail.

On peut certes mettre en place une procédure plus efficace pour garantir l'égalité salariale. Mais cette garantie ne profitera vraiment aux femmes que lorsqu'elles auront pleinement accès au marché du travail et à tous les postes de responsabilité. Ce qui implique égalité dans la formation, dans le perfectionnement, à l'embauche et lors des licenciements, dans le cursus professionnel. Le salaire égal, c'est bien ; encore faut-il disposer d'un salaire.

Nouveau droit matrimonial, âge de la retraite, égalité des salaires sont des thèmes qui ont jusqu'à présent dominé l'actualité. Ces sujets, qui relèvent au premier chef de la responsabilité de la Confédération, ne doivent pas faire oublier le rôle important que peuvent jouer les cantons et les communes, voire même les organisations privées dans la promotion de l'égalité. Le Jura, dès son entrée en souveraineté, a mis en place un Bureau de la condition féminine, une institution dont les autres cantons pourraient utilement s'inspirer.

Le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes indique une direction, il ne décrit pas en détail le futur de cette égalité. Point de départ et non aboutissement, il invite à un large débat sur l'avenir des rapports sociaux et sur les moyens d'y parvenir.

ARLESHEIM

## A pied, en tram ou à vélo

■ Au mois de mars, nous avons signalé la création à Arlesheim (BL), d'un groupe de citoyennes décidées à s'engager concrètement pour la lutte contre la pollution de l'air (voir DP 856). Il s'agissait dans un premier temps de dire non à la création de 24 places de parc au centre de la localité — qui selon les opposantes, n'auraient pas eu d'autre effet que d'attirer un trafic automobile supplémentaire et inutile — l'idée à plus long terme étant d'inciter les gens à faire leur achats quotidiens au village (plutôt qu'à Bâle), à pied, en tram ou à vélo.

Grâce à une campagne active, menée

principalement de bouche à oreille, les arguments écologiques ont trouvé un terrain favorable, puisque l'assemblée générale de la commune s'est prononcée contre le crédit de construction. La lectrice qui nous écrit pour nous signaler cette petite victoire note avec satisfaction que l'animation créée autour de ce problème a également eu pour effet d'attirer plus de 320 personnes à une assemblée qui normalement n'en regroupait guère plus de 60. Le slogan de la campagne: "à Arlesheim, on utilise la voiture quand c'est nécessaire et on y renonce quand c'est possible" a porté. Bravo.

■ (jd) Réunis en assemblée des délégués, les radicaux suisses ont adopté leur programme électoral. Ils ne veulent pas succomber à la mode verte. Leur président a rappelé que le parti pratique depuis longtemps une politique de l'environnement et que grâce aux élus radicaux dans les communes, les cantons et au niveau fédéral des milliards de francs ont déjà été dépensés pour la protection de la nature.

CAMPAGNE  
ELECTORALE

**Radicalement  
Vert  
pâle**

Le parti radical ne veut pas résoudre les problèmes écologiques au détriment de la stabilité sociale et politique, mais garder à l'esprit la vision de l'ensemble.

Des déclarations qui montrent à l'évidence que les radicaux n'ont pas encore saisi l'enjeu. La dégradation de l'environnement n'est pas un problème qui vient s'ajouter à d'autres. Elle met en question l'ensemble de nos habitudes, de nos comportements, de notre hiérarchie des valeurs. Et une véritable politique de l'environnement ne se mesure pas à l'importance des dépenses consenties mais bien à l'impact qu'elle a sur toutes les autres politiques.